

Suivi du devenir professionnel des docteurs

Le suivi des carrières des docteurs est une mission des écoles doctorales et des établissements d'enseignement supérieur : le suivi statistique du devenir des docteurs est utilisé notamment dans le cadre de l'évaluation et du financement des écoles doctorales.

Par ailleurs, ce suivi présente des enjeux stratégiques :

- fournir aux écoles doctorales un outil d'aide à la décision dans le but de proposer des formations en adéquation avec les poursuites de carrière possibles après le doctorat ;
- attirer les personnes qui souhaitent commencer un doctorat en leur présentant la diversité des parcours des docteurs de l'établissement ;
- présenter aux employeurs des types de profils pouvant les intéresser ;
- donner aux doctorants des pistes de carrières possibles, en les préparant à la recherche du prochain emploi ;
- faciliter la mise en place d'un réseau d'anciens qui participe à l'attractivité de l'université ; ce réseau favorise également le transfert et la valorisation des résultats de la recherche, grâce à l'émergence de collaborations entre docteurs de différents secteurs d'activité, par exemple entre recherche privée et publique, ou secteur public hors recherche et secteur académique.

Il est donc important que des données pertinentes sur le devenir des docteurs soient collectées, analysées et diffusées, dans le respect du droit des données personnelles¹.

Du point de vue logistique, ce suivi du devenir des docteurs nécessite la mise en place de plusieurs outils (annuaire de doctorants et docteurs, formulaires d'enquêtes, etc.) et d'une méthodologie adaptée, permettant la concertation entre les divers acteurs du doctorat (établissements, écoles doctorales, unités de recherche, etc.) et la mise en commun des résultats. Il demande également la présence chez les docteurs d'un sentiment d'appartenance à leur établissement et à leur école doctorale, afin de les inciter à répondre aux enquêtes sur leur devenir professionnel et à participer aux actions organisées par ces structures.

Enjeux du suivi de carrière des docteurs

Selon l'article 3 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat, les écoles doctorales « *organisent en lien avec les services des établissements concernés le suivi des parcours professionnels des docteurs formés* ». Du côté des établissements, cette mission de suivi annuel du devenir professionnel des diplômés est actuellement assurée par les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle définis par l'article L611-5 du Code de l'éducation.

Enjeux pour l'évaluation de l'école doctorale

L'évaluation des écoles doctorales par l'HCERES prévue par l'article 5 de l'arrêté relatif au doctorat nécessite de recueillir diverses informations à propos du devenir professionnel trois ans après l'obtention du doctorat². Par ailleurs, le ministère chargé de la recherche demande annuellement aux écoles doctorales certaines informations sur le devenir des docteurs diplômés l'année précédente dans le cadre de l'enquête SIREDO³.

Ces deux enquêtes demandent de réunir des informations, en particulier, sur le nombre de docteurs dans chaque situation professionnelle : recherche d'emploi, inactivité, reprise d'études, emploi temporaire ou permanent dans la recherche ou en dehors.

1. Voir le guide de la CPU, AMUE, CNIL : *Informatique et libertés Pour l'Enseignement supérieur et la Recherche* (2011)
2. <http://www.hceres.fr/MODALITES-D-EVALUATIONS/Campagne-d-evaluation-2016-2017/Modalites-d-evaluations-des-formations#ed>
3. https://appliweb.dgri.education.fr/appli_web/enquete/docs/Formulaire-enquete_ed_2016.pdf

Enjeux pour l'attractivité du doctorat

Pour accroître leur attractivité, les écoles doctorales ont intérêt à ce que les informations sur le devenir de leurs docteurs soient publiques et accessibles à toute personne souhaitant commencer un doctorat, sur leur site web par exemple. En effet, l'article 3 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat prévoit que les écoles doctorales renseignent les candidats sur « *la nature, la qualité et les taux d'activité professionnelle après l'obtention du doctorat* ». Cela permet aux candidats de choisir leur projet doctoral en l'inscrivant dans leur perspective de carrière. Pour cela, il est indispensable que les écoles doctorales fournissent des informations régulièrement mises à jour et suffisamment détaillées. Elles peuvent inclure par exemple, outre des indicateurs généraux (sur le taux d'emploi, le nombre ou pourcentage de docteurs employés dans le public ou le privé, en emploi à durée déterminée ou indéterminée, dans la recherche ou en dehors, en France ou à l'international, etc.), des données sur les postes occupés par les docteurs issus de l'école doctorale, leur rémunération, leur secteur d'activité voire leur employeur.

Enjeux pour la formation continue des doctorants

L'offre de formation continue proposée pendant le doctorat s'adapte, notamment, aux projets professionnels des doctorants qui peuvent évoluer au cours du doctorat. Les témoignages de docteurs de l'établissement au parcours original, ou les statistiques sur la poursuite de carrière des docteurs, constituent des moyens d'élargir les perspectives professionnelles envisagées par le doctorant pour son après-doctorat et lui permettent de mieux se positionner dans le secteur professionnel souhaité. En montrant un large éventail de possibilités, ils inciteront le doctorant à définir plus clairement un ou des projets de carrière prioritaires complétés par des projets professionnels alternatifs et à suivre en conséquence les formations appropriées ou à s'impliquer dans diverses activités hors recherche (voir fiche 13 *Activités hors recherche pendant le doctorat*).

Ces informations permettent aussi d'affiner la politique doctorale de l'école doctorale ou de l'établissement afin de développer de nouvelles formations ou des services adaptés à ces perspectives.

Enjeux pour la poursuite de carrière des doctorants et docteurs

Le suivi du devenir des docteurs permet d'identifier des secteurs d'activité, institutions, entreprises et métiers vers lesquels s'orientent des personnes au profil similaire. Il peut aussi les aider à estimer leurs prétentions salariales lors du recrutement.

Ce suivi constitue également une composante nécessaire pour la création d'un réseau d'anciens de l'établissement ou de l'école doctorale. Un réseau de docteurs peut être alimenté par des réseaux de doctorants, associatifs en particulier, qui souhaitent garder des liens avec les docteurs pour alimenter la réflexion des jeunes chercheurs sur leur projet professionnel. La mise en place d'un réseau professionnel de docteurs pourra bénéficier à ces derniers dans le cadre de leur recherche d'emploi, de collaborations ou d'une reconversion, de manière active, en contactant les membres du réseau, ou passive, en y laissant des informations sur leurs expériences professionnelles, leurs compétences et leur emploi actuel (voir fiche 23 *Carrières des docteurs*).

Enjeux scientifiques

Dans le but de créer, poursuivre ou relancer des collaborations scientifiques, les unités de recherche et les établissements universitaires gardent des liens avec leurs anciens doctorants, qu'ils aient continué leur carrière dans le secteur de la recherche académique ou dans d'autres secteurs professionnels. Dans le cas de docteurs qui se sont orientés vers le secteur privé ou le secteur public hors recherche, ces liens pourront conduire à des partenariats ou collaborations⁴ entre leur structure actuelle et leur établissement de doctorat, par exemple pour le transfert de technologies, la conception et la mise en place de nouvelles politiques publiques ou l'encadrement de doctorants dans le cadre de CIFRE.

4. Les dépenses des entreprises pour des travaux de recherche confiés à une unité de recherche publique sont retenues pour le double de leur montant pour le crédit d'impôt recherche (*article 244 quater B II d* du Code général des impôts).

Les docteurs de l'établissement sont également une cible privilégiée pour les appels au mécénat ou le financement des fondations scientifiques des établissements, à titre individuel ou au nom de l'entreprise où ils travaillent. Leur entreprise peut également soutenir leur ancien établissement par la taxe d'apprentissage⁵.

Moyens et méthodologie

Garder le contact

Le maintien du lien avec et entre les docteurs de l'établissement peut être assuré dès l'année suivant la soutenance lors de la cérémonie de remise du diplôme, occasion d'une première mise à jour des coordonnées des docteurs en vue des enquêtes sur leur activité professionnelle.

L'existence d'un annuaire où doctorants et docteurs peuvent eux-mêmes mettre à jour leurs coordonnées et l'emploi qu'ils occupent, est un moyen de les rendre acteurs du maintien du réseau. Les anciens collègues disposent parfois de coordonnées à jour : ils peuvent à ce titre être sollicités par les structures qui cherchent à mettre à jour l'annuaire périodiquement.

Un alias électronique pérenne pour chaque docteur permettrait de faciliter le contact pour ce type d'enquêtes et le suivi à long terme⁶.

Recueillir des informations sur le devenir professionnel

En vue de permettre un suivi national de l'évolution des politiques doctorales, une centralisation de certaines données recueillies au niveau local à propos du devenir des docteurs pourrait être mise en place pour compléter les résultats des enquêtes réalisées par le Céreq⁷ tous les trois ans sur des échantillons de la population des docteurs. L'annuaire des docteurs annoncé par le ministère chargé de la recherche⁶ a aussi été conçu comme un outil visant à favoriser le recueil mutualisé d'informations. Les écoles doctorales et les établissements d'inscription seraient à même de renseigner un certain nombre d'informations dans cette base de données pour identifier leurs nouveaux docteurs.

Dès la fin du doctorat et sur plusieurs années, ces établissements assurent le suivi des cohortes de docteurs, comme ils le font pour leurs autres diplômés. La mise à jour de la base de données sur l'évolution professionnelle des docteurs est permise par l'engagement du doctorant, au moment de la signature de la charte du doctorat de son établissement, à « répondre à toute demande d'information » (article 12 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat) relative à son parcours professionnel à l'issue du doctorat.

Les questionnaires d'enquête et fiches synthétiques d'analyse des réponses constituent une composante indispensable du suivi du devenir des docteurs. Dans le cadre d'une méthodologie définie localement, éventuellement en concertation avec d'autres acteurs, ces enquêtes sont diffusées à partir des coordonnées, à jour, des annuaires de docteurs.

Diffuser les informations

Les informations recueillies et mises à jour permettent de construire divers indicateurs utiles pour caractériser son réseau de docteurs : taux d'emploi, catégories socio-professionnelles, stabilité d'emploi, évolution mensuelle du taux d'emploi après la soutenance, type d'emploi occupé, salaire moyen.

Le fait de rendre publics certains détails professionnels des docteurs, sous réserve de l'accord des docteurs concernés et dans le respect des règles de traitement informatique et liberté, permet d'illustrer les indicateurs généraux et de contribuer à la vie du réseau.

5. http://www.education.gouv.fr/cid2484/taxe-d-apprentissage.html#Qui_est_susceptible_de_beneficier_des_fonds_issus_de_la_taxe_d_apprentissage

6. <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid115090/creation-d-un-annuaire-national-federe-pour-les-titulaires-d-un-doctorat.html>

7. Enquêtes *Génération* du Centre d'études et de recherches sur les qualifications : <http://www.cereq.fr/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>